

Neuchâtel, le 14 décembre 2012

La soutenance de mémoire de Master en sciences humaines et sociales
- *orientation géographie* - de

Madame Salomé Margraf

**„Vorläufige Aufnahme im Kanton Bern -
Integration und Handlungsspielraum“**

ou

**„L'admission provisoire dans le canton de Berne -
intégration et marge de manœuvre“**

aura lieu – en français – le

**lundi 17 décembre à 16h00
à la MAPS, salle FH27**

Résumé

Dans ce travail je présente les différences dans la réalisation des lois d'intégration nationales et cantonales au canton de Berne. La matière principale est l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Ces gens n'obtiennent pas d'asile mais à cause de la situation dans leurs pays d'origine ou en raison de la Convention de droits de l'homme la Suisse ne peut pas les renvoyer. Si l'exécution du renvoi est illicite (violation du droit international), inexigible (les gens sont mise en danger concrète) ou matériellement impossible (raisons techniques) les requérants d'asile reçoivent une admission provisoire (BFM 2010^a). Dans les premiers sept ans les personnes admises à titre provisoire reçoivent de l'aide sociale inférieure à celle des réfugiés reconnus. D'une côté ils doivent s'intégrer mais d'autre côté l'admission est restreinte et l'OFM peut les priver du droit de séjour. Les différences locales de la réalisation des lois ainsi que l'accompagnement des personnes admises à titre provisoire sont intéressant pour ce travail. Je me demande comment les organisations d'accompagnement agissent dans le cadre juridique et quelle marge de manœuvre ils ont. Pour ça j'ai travaillé avec les bases théoriques du fédéralisme et de la politique d'intégration en Suisse. Le travail pratique était l'analyse des données juridiques et des entretiens avec des experts.

Directrice du mémoire : Prof. Janine Dahinden
Expert : Prof. Etienne Piguet